

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page **14** de **18**

limitée. En conséquence, Enbridge examine la mise en place de mesures de soutien à l'éducation à long terme ou aux possibilités de formation au-delà de l'emploi direct et des possibilités de contrats prévus par le projet.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 15 de 18

Questions de marché et de transport

2.5. *Changements dans les marchés et producteurs pouvant être touchés*

Source Dépôt A3D7I1 : Demande visant l'inversion de la canalisation 9B et l'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (Adobe page 24 de 54)

Préambule : Dans la source, Enbridge mentionne que l'inversion de la canalisation 9B vers Montréal permettrait aux producteurs de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken aux États-Unis d'avoir accès au marché de raffinage du Québec. Cependant, aucun renseignement n'est fourni relativement aux autres effets possibles sur le marché, notamment l'impact sur le prix du pétrole lié à l'inversion de la canalisation 9B susceptible de toucher les producteurs de pétrole concernés, ou les raffineries à l'extérieur du Québec.

Demande : Décrivez d'autres changements de marché possibles qui pourraient survenir si le projet était approuvé, de même que leurs répercussions économiques éventuelles sur ce qui suit :

- a) les producteurs de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken;
- b) les autres entreprises canadiennes de raffinage à l'extérieur du Québec qui comptent sur le pétrole brut provenant de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken.

Réponse :

- a) Si le projet est approuvé, les producteurs de l'Ouest canadien et de la formation de Bakken auront accès à un marché plus important dans lequel vendre leur production respective, ce qui entraînera des conséquences positives sur leurs rentrées nettes tirées du pétrole brut.
- b) Si le projet est approuvé, les conséquences (positives ou négatives) touchant les raffineries canadiennes à l'extérieur du Québec qui compte sur le pétrole brut provenant de l'Ouest canadien ou de la formation de Bakken seront négligeables, étant donné que la capacité d'une inversion de la canalisation 9B est relativement faible comparativement aux quantités importantes de la production de pétrole brut provenant de l'Ouest canadien et de la région de Bakken.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 16 de 18

Questions environnementales

2.6. *Épaisseur du mort-terrain*

Source Dépôt A3D7J8 : Annexe 9 – Évaluation environnementale et socioéconomique, partie 1, Tableau 4.3 – Résumé des caractéristiques hydrogéologiques spécifiques au milieu (Adobe page 58 de 72).

Préambule : À la ligne 5 de la source susmentionnée, l'épaisseur des morts-terrains (m) est indiquée pour chaque chantier proposé. Toutefois, le densitomètre situé à la BK 2993,38 et la station Cardinal montrent des dates plutôt que des valeurs numériques.

Demande : Indiquez l'épaisseur des morts-terrains pour les endroits suivants :

- a) densitomètre à la BK 2993,38;
- b) station Cardinal.

Réponse a-b) L'épaisseur des morts-terrains pour chaque chantier se trouve à l'annexe 1 de la DR 2.6 de l'ONÉ, qui comprend le Tableau 4.3 actualisé.

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page 17 de 18

2.7. Carte détaillée du projet

- Source**
- i) Dépôt A3D7J8 : Annexe 9 – Évaluation environnementale et socioéconomique, partie 1.
 - ii) OH-005-2011 B-15M – Réponse à la DR no 3 de l'ONÉ, annexe 3.18 (A2Q4L3).

Préambule : Bien que le pipeline soit déjà en place et qu'Enbridge ait inclus dans sa demande des cartes illustrant les installations où le projet se déroulera, l'Office a besoin d'une carte générale détaillée du projet permettant de voir le contexte spatial afin de pouvoir évaluer la demande. L'Office admet qu'Enbridge a déposé une carte détaillée pour la partie du projet allant de Sarnia à North Westover en réponse à la DR 3.18 de OH-005-2011.

- Demande** Veuillez fournir une carte générale du projet, à une échelle d'au moins 1:10 000, exposant le tronçon de la canalisation qui relie la station de North Westover au terminal de Montréal, montrant ce qui suit :
- a) toutes les installations, y compris, mais sans s'y limiter, les terminaux, les stations de pompage et les densitomètres;
 - b) l'emplacement des vannes proposées et existantes;
 - c) les routes principales et voies ferrées ainsi que les autres croisements d'infrastructure (le cas échéant);
 - d) tous les franchissements de cours d'eau;
 - e) toutes les indications de bornes miliaires et kilométriques pour les éléments ci-dessus;
 - f) les parcs (régionaux, municipaux et nationaux);
 - g) les zones importantes et sensibles sur le plan environnemental;
 - h) les identifiants des propriétaires de toutes les terres traversées par le pipeline.

Réponse a) à h) Prière de vous reporter à l'annexe 1 de la DR 2.7 de l'ONÉ pour une carte générale du Projet à partir de la station North Westover Station au terminal de Montréal.

La carte générale du Projet incluse à l'annexe 1 de la DR 2.7 de l'ONÉ ne comprend pas l'emplacement des vannes, puisque Enbridge est en voie de déterminer de nouveaux emplacements de vannes sur la canalisation 9. La méthodologie de positionnement intelligent de vannes (PIV) d'Enbridge est utilisée sur son réseau afin de confirmer le caractère approprié des emplacements de vannes commandées à distance actuelles et de déterminer où de nouvelles vannes sont nécessaires. Dans le cadre de la méthodologie PVI, Enbridge examine actuellement l'installation de vannes

Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 – Réponse d'Enbridge à la DR
n° 2 de l'ONÉ
OH-002-2013-Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Page **18** de **18**

additionnelles sur la canalisation 9 en 2013. Ces travaux seront effectués indépendamment du Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9.

Le programme de PVI est un processus continu effectué dans le cours des activités d'exploitation et d'entretien d'Enbridge, et se conforme entièrement à la *Réglementation des activités d'exploitation et d'entretien* de l'Office. L'installation et l'utilisation de telles vannes sont des mesures efficaces contribuant à l'exploitation sécuritaire du pipeline et à la protection de l'environnement.